



AVIS D'ÉLECTION

Conformément à l'article 4.3 des règlements généraux du Club de soccer Lanaudière-Nord, le comité Gouvernance et éthique annonce avoir reçu cinq (5) candidatures en tant qu'administrateur ou administratrice du CSLN.

Les cinq (5) candidatures ont été déclarées valides puisqu'elles répondaient toutes aux critères d'éligibilité prévus à l'article 4.2 des règlements généraux et aux règles d'élection prévue à l'article 4.3 desdits règlements.

Pour le secteur de L'Assomption, les candidatures reçues sont celles de :

- Madame Marie-Ève Nolet
- Monsieur Nicolas St-Cyr

CONSIDÉRANT QU'il y a autant de candidat·e·s que de postes vacants, Madame Nolet et Monsieur St-Cyr, sont élu·e·s par acclamation.

Pour le secteur de Joliette, les candidatures reçues sont celles de :

- Madame Fanny Bourgeois
- Monsieur Jean-François Melançon
- Monsieur Philippe Martin

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de candidat·e·s que de postes vacants, un vote par scrutin secret se tiendra lors de l'Assemblée générale annuelle du vendredi 27 mars 2026.

Les membres du CSLN sont invités à consulter les bulletins de mise en candidature des 3 candidat·e·s afin de décider pour qui ils voteront puisqu'aucun discours ne se fera lors de l'Assemblée générale annuelle.